

AGENDA

**12^{ÈME} ÉDITION
DES RENCONTRES PROFESSIONNELLES
DE LA PISCINE PUBLIQUE**
du 3 au 5 octobre 2016 à l'hôtel
Radisson Blu de Marne-la-Vallée
rp@d2x.fr

**VISITE TECHNIQUE DE LA PISCINE
D'OVERNAI (67)**
Les 12 et 13 octobre 2016
Plus d'info : dominique.pavy@grdf.fr

**VISITE TECHNIQUE DE LA PISCINE DE
CHÂTEAU D'OLONNE (85)**
Les 18 et 19 octobre 2016
Plus d'info : dominique.pavy@grdf.fr

SALON PISCINE GLOBAL À LYON EUREXPO
Du 15 au 18 novembre 2016
Plus d'info : <http://www.piscine-expo.com>

Course Fluctuat : une première réussie



Fin août, la première édition de la course Fluctuat, organisée par la Fédération Française de Natation dans le bassin de la Villette, a connu un véritable succès avec près de 450 nageurs engagés sur les 3 courses et plus de 5 000 personnes présentes sur les quais tout au long de la journée. Quelques jours après les Jeux Olympiques de Rio, se fût l'occasion de remettre en avant la natation en eau libre. Outre la confrontation sportive, la Fluctuat visait également à démontrer

qu'une épreuve de natation pouvait être organisée dans la capitale française candidate à l'organisation des Jeux Olympiques de 2024, comme l'a indiqué Louis-Frederic Doyez, directeur général de la Fédération Française de Natation et Organisateur de la Fluctuat : "L'intérêt est de montrer que nous pouvons nager en milieu naturel à Paris, avec la candidature de Paris 2024 en objectif. C'est un plaisir de faire cette démonstration aujourd'hui. On se réapproprie l'espace urbain et c'est un vrai bonheur !". La seconde édition de La Fluctuat aura lieu le week-end des 2 et 3 septembre 2017. ▲

Parc Naturéo de Loches : la société Récréa renouvelée pour 5 ans



En 2011, le Conseil Communautaire de Loches Développement avait décidé de confier la gestion du Parc Aquatique Naturéo à Espace Récréa. Après cinq ans de bons résultats, contrat de DSP a été renouvelé pour une durée de 5 ans avec la collectivité. Pour ce renouvellement, l'amplitude horaire des espaces du centre a été augmentée et les tarifs n'ont pas été modifiés. Pour répondre aux attentes des usagers, des animations vont être prévues tout au long de l'année ainsi que le développement du sport santé, de la natation, de l'aquabiking et de l'aquafitness. ▲

Des changements pour la piscine de Choisy-le-Roi

Ouverte 326 jours par an à raison de 92 heures par semaine, la piscine municipale est l'un des principaux équipements sportifs de Choisy-le-Roi (94) alors que de nombreux habitants ne la fréquentent pas. Ainsi, depuis la rentrée, la piscine a opéré différents changements. Outre le programme "J'apprends à nager", (un stage de 10 séances gratuites destinées à tous les CM2 et 6^{èmes}), d'autres actions et projets ont été lancés. "La piscine tourne à plein régime mais la plupart des créneaux sont occupés par les associations. Nous avons donc décidé de rééquilibrer l'offre entre le service public, à savoir l'ensemble des habitants, et le service des clubs et des associatifs" constate Abdé Laroume, le directeur. Parmi les nouveautés : une séance hebdomadaire pour vaincre sa peur de l'eau, une activité d'aquarelax, l'aquanniversaire, des ateliers de remise en forme,... De plus, des projets avec les structures sociales ou d'animations de quartiers éloignées de la piscine, vont aussi voir le jour. ▲

Une surveillance des bassins souvent inadaptée

En France, pour prévenir les accidents de noyade en piscine publique, la baignade doit être surveillée de façon constante par du personnel qualifié. Pourtant, des noyades mortelles subsistent régulièrement dans les milieux aquatiques surveillés, remettant en cause l'efficacité de la chaîne de surveillance, une tâche complexe. Élie Vignac, chercheur au laboratoire sur les vulnérabilités et l'innovation dans le sport à l'Université Lyon 1, a réalisé une étude dans différentes piscines : "L'objectif de ce travail était d'objectiver les périodes pendant lesquelles la surveillance n'est pas assurée, ou assurée de manière inadaptée. Les observations menées dans 108 piscines publiques françaises montrent que la surveillance n'est pas assurée 18 % du temps et qu'elle l'est de manière inadaptée 33 % du temps. La surveillance constante, telle qu'elle est exigée par les textes réglementaires, représente seulement 49 % du temps sur lequel les observations ont été réalisées. De plus, la littérature médicale montre que pour espérer survivre sans séquelle, une victime immergée doit être prise en charge dans un délai ne dépassant pas 3 minutes ; or nous avons recensé, pendant 54 h d'observation au total, 147 périodes (29,8 %) pendant lesquelles le dispositif de surveillance était altéré 3 minutes ou plus. Ce travail de quantification des périodes de surveillance dégradée est complété d'une identification des causes ayant conduit à ces altérations, ce qui permet de dégager des pistes d'amélioration intéressantes, de teneur notamment organisationnelle, afin d'améliorer la gestion de la sécurité au sein des piscines publiques Françaises". ▲

La piscine intercommunale de Malestroit ouvrira ses portes au printemps 2017



La Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux (CCVOL) est en train de faire construire un centre aquatique à Malestroit (56). Sur une surface couverte de 1 800 m², il comportera notamment un bassin de nage carrelé de 312 m², une extension du bassin principal de 70 m² de faible et moyenne profondeur, une lagune de jeux pour les enfants, des plages périphériques

de détente (avec banquettes à bulles, jets hydromassants) ainsi que des vestiaires et des locaux techniques. Le coût total de l'opération est de 4 millions d'euros HT dont 1 million d'euros de subventions. L'équipement, qui sera géré par la société Vert Marine, devrait ouvrir au public au printemps prochain. ▲

Publication de l'arrêté sur les vidanges des piscines

L'arrêté du 7 septembre 2016 qui fixe les normes d'hygiène et de sécurité applicables aux piscines et aux baignades aménagées est désormais publié. Le texte modifie l'article 10 de l'arrêté du 7 avril 1981 et entre en vigueur au lendemain de cette publication.

Désormais, l'article 10 prévoit que :

- "La vidange complète des bassins, à l'exception des pataugeoires et des bains à remous, est assurée au moins une fois par an."
- "La vidange complète des pataugeoires et des bains à remous est assurée au moins deux fois par an."
- "Toutefois, le préfet, sur proposition du directeur général de l'agence régionale de santé, peut demander la vidange d'un bassin lorsque son état de propreté n'est pas suffisant, lorsque l'eau n'est pas conforme aux normes de qualité, après désinsectisation ou en présence de toute anomalie entraînant un danger pour la santé des usagers."
- "L'exploitant avertit par écrit l'agence régionale de santé au moins quarante-huit heures avant d'effectuer les vidanges périodiques." ▲

DSP sous la forme de contrat d'affermage pour le stade nautique Nemausa



Alors que depuis 2011, le stade nautique Nemausa est exploité à travers un marché public (remporté par la société Vert Marine), les élus de Nîmes Métropole ont décidé de mettre en place une Délégation de Service Public (DSP) sous la forme de contrat d'affermage d'une durée de huit ans depuis le 1er septembre. Après avoir examiné les dossiers, Nîmes Métropole a finalement décidé de reconduire son partenariat avec Vert Marine. Si le prestataire se finance sur les résultats d'exploitation, Nîmes Métropole versera une contribution pour les charges non couvertes par les recettes. Dans son compte prévisionnel, l'entreprise a proposé une contribution annuelle de 768 000 euros. Ce montant représente une économie de 300 000 euros pour l'établissement public, en comparaison avec le montant actuellement versé.

En outre, Vert Marine s'est fixée l'objectif d'atteindre 311 077 entrées par an, ce qui représente une hausse de 4,7 % par rapport à la situation actuelle. Le délégataire propose également 257 000 euros d'investissements sur les huit années à venir. ▲

**GAMME D'APPAREILS
d'aquafitness**
600 sites équipés

Cardieau
Créateur d'énergie

- Nicoletti Bruno : plus de 30 ans d'expérience dans le domaine aquatique
- Adaptable à toute profondeur de piscine
- Garantie 2 ans
- SAV rapide

www.cardieau.com
contact@cardieau.com - 02 49 87 94 70

GARO
filtre
by GACHES CHIMIE
Média filtrant

GRANULÉS DE VERRE

UNE EAU + CRISTALLINE
UN BUDGET DE MAINTENANCE RÉDUIT

COMPATIBLE AVEC TOUS
TYPES DE FILTRES À SABLE

100% RECYCLÉ
RECYCLABLE

- Meilleure finesse de filtration +10% à 50%
- Réduction du volume d'eau de lavage -30% à -60%
- Baisse de la consommation électrique -20% à -30%

PRODUCTEUR FRANÇAIS — GACHES CHIMIE SPÉCIALITÉS
8 RUE LABOUCHE, ZI THIBAUD 31084 TOULOUSE CEDEX - FRANCE - +33 (0)5 61 44 67 67 - WWW.GACHES.COM